

Décideur en entreprise soumise à agrément (renouvellement)

Présentation générale

Les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers doivent détenir un certificat attestant de leur statut de professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers.

Le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques », mentionné dans le Plan Ecophyto 2+, d'une durée de validité de 5 ans, est un document national délivré à des personnes physiques qui : - Atteste de connaissances pour encadrer, appliquer des produits phytopharmaceutiques durant l'exercice d'une activité professionnelle - Permet à son titulaire de réaliser des opérations en lien avec les produits phytosanitaires pour lesquels le certificat a été établi dans les conditions définies par le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011, modifié par le décret 2016-1125 du 11 août 2016. L'arrêté du 29 août 2016 définit les modalités de renouvellement du certificat individuel notamment dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément ». Plusieurs voies de renouvellement du certificat sont possibles, dont celle de la formation. Le certificat peut être renouvelé : - Suite à une formation, - Suite à la réussite d'un test de connaissances. Il peut en cas de non validation suivre la formation prévue au 1er alinéa.

Public concerné

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Exploitants agricoles



Prérequis

Etre titulaire du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément »

Objectif de formation

- Actualiser les connaissances réglementaires dans le cadre de ses pratiques professionnelles
- Sensibiliser le candidat aux pratiques alternatives et à l'usage des produits bio contrôle en toute sécurité pour les utilisateurs

Validation

- Délivrance par la DRAAF du Certificat individuel « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément »
- Attestation de formation

Modalités d'inscription

- Bulletin d'inscription rempli et signé auprès de l'organisme de formation.
- Copie de la carte d'identité

Suivi de l'action

- Emargements
- Bilan

Lieu

MFR du Libournais - 2 Tour
Blanche - 33230 LES EGLISOTTES

Coût

18 € / heure / personne

Contacts

**Formateur
Intervenant**
Michel SENIL
Formateur
michel.senil@mfr.asso.fr

**Responsable
de l'action**
Laure RAYNAUD
Responsable Formation Continue
mfr.libournais@mfr.asso.fr

Objectifs pédagogiques

- Mettre en œuvre dans son exploitation ou dans le cadre d'une entraide, des pratiques respectueuses pour l'opérateur et pour l'environnement lors de l'utilisation, de l'application, de la manipulation et du stockage des produits phytosanitaires.
- Utiliser et manipuler des produits phytosanitaires sur une exploitation en prenant en compte les risques environnementaux et sanitaires.
- Se protéger au mieux pour réduire les risques de contamination pour soi-même et pour les autres opérateurs.
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de la législation, depuis le stockage jusqu'à la gestion des effluents.
- Mettre en place une démarche pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.
- Assurer le renouvellement de la certification, actualiser ses connaissances

Contenu de Formation

Module 1 : REGLEMENTATION et SECURITE ENVIRONNEMENTALE (2 heures)

- Prendre connaissance du contexte réglementaire des Lois Grenelle et des plans Ecophyto
- Risques pour l'environnement, dangerosité et impacts sur l'environnement
- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques.
- responsabilités de l'employeur
- Prévention des risques
- Situations d'exposition
- Connaître les zonages et zones de captage
- Pratiques permettant la limitation de la dispersion : pratiques de traitement et aménagements
- Traçabilité des pratiques

Module 2 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE (2 heures)

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits.
- Identifier les situations à risques.
- Réduire les risques pour les êtres humains.
- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Mesures d'alerte, signalement auprès du réseau de toxicovigilance
- Se tenir informé.

Module 3 : STRATEGIE VISANT A LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (3 heures)

- Proposer des méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Produits et méthodes des bio controle
- Evaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective de recommandation.

↳ **Durée**
7 heures

↳ Evaluation de l'action

Evaluation de la prestation de formation par les stagiaires :

- « à chaud » : bilan avec tour de table et enquête de satisfaction
- « à froid » : enquête de satisfaction

Compétences

Acquérir et consolider des connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- ☐ Réglementation et sécurité environnementale
- ☐ Prévention des risques pour la santé et sécurité
- ☐ Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives



↳ Moyens pédagogiques

- Salle de cours, vidéo projection, animation de la formation par un formateur référent agréé
- Livret de formation

↳ Méthodes pédagogiques

Diaporama , retour d'expérience, étude de cas, base documentaire

↳ Modalités pédagogiques

- Apports de connaissances pour une actualisation des connaissances
- Travail sur la priorisation des actions à mettre en œuvre
- Echanges de pratiques

↳ Passerelles et débouchés

Non concerné

↳ Alternance : Non concerné

Dates : A définir

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

www.mfr-libournais.com

05 57 69 51 58

mfr.libournais@mfr.asso.fr

MFR du Libournais
2, Tour Blanche 33230 LES EGLISOTTES

